



TEMPERATURES ESTIVALES : mesures à prendre en entreprise

Principaux effets : coups de chaleur, malaises, intoxications alimentaires, accidents.

Types de mesures : éviter la déshydratation des humains, maintenir une température acceptable, éviter certaines activités physiques lourdes, être prêt à affronter un cas.

1. **Boissons** : tenir des boissons non alcoolisées à disposition des collaborateurs, de préférence de l'eau fraîche, en suffisance (*minimum 2 litres par personne*).
2. **Activités pénibles** : accomplir avant 9 heures du matin les activités lourdes ou nécessitant une concentration prolongée.
3. **Emetteurs de chaleur** : n'utiliser qu'en cas de nécessité urgente les équipements ou les procédés produisant de la chaleur. Les mettre hors service si on en n'a momentanément pas besoin (fours, chalumeaux, plaques chauffantes, luminaires, ordinateurs...).
4. **Climatisation** : s'assurer que la chaleur des climatiseurs n'est pas réinjectée dans les locaux de travail, et que la consigne de température n'est pas réglée au-dessous de 22°C.
5. **Fumée** : ne pas fumer (par ailleurs, fumer est interdit dans les locaux, sauf au fumoir).
6. **Autres polluants** : éviter autant que possible la diffusion de produits dans l'air (solvants, poussières, gaz...). Aspirer et évacuer au fur et à mesure.
7. **Insolation** : ne pas s'exposer au soleil, par exemple pendant les pauses.
8. **Protections solaires** : à l'exception des façades nord, tenir stores ou rideaux tirés durant toute la journée.
9. **Hygiène** : observer strictement les mesures d'hygiène.
10. **Alimentation** : ne pas boire ou manger dans de la vaisselle sale.
11. **Repas** : ne consommer que des aliments conservés dans les règles (chaîne du froid, stérilisation, emballage anticontamination...). Manger suffisamment.

Dans les locaux non climatisés :

12. **Tenue** : alléger la tenue (pas de cravate ou autre vêtement serrant). Maintenir le port des vêtements de sécurité ou de protection. Si trop pénible, reporter les opérations.
13. **Climatisation** : organiser l'aération abondante des locaux durant la nuit ou au petit-matin. Tenir ensuite les fenêtres fermées jusqu'à ce que la température intérieure atteigne la température extérieure. De préférence, ouvrir les fenêtres donnant au nord et laisser closes celles du sud.
14. **Courants d'air** : veiller à ne pas placer des personnes dans des courants d'air trop importants.
15. **Ventilation** : créer des mouvements d'air au moyen de ventilateurs.
16. **Horaires et pauses** : prendre des mesures d'organisation du temps de travail.

En outre : l'exposition intensive au soleil peut provoquer un cancer de la peau.

Voir aussi les pages internet dédiées dans www.suva.ch, notamment le résumé téléchargeable « Chaudement recommandé », référence 84027.

En cas de malaise : no 144

1. Solliciter les secours professionnels.
2. Dégager les voies respiratoires.
3. Protéger du soleil.
4. Installer par terre ou sur un fauteuil médical.
5. Rafraîchir le visage et le cou avec une serviette mouillée.
6. Ventiler le lieu.
7. Surveiller le patient et lui parler.

☞ Si la personne est consciente :

8. La placer dans un local tranquille et frais.
9. La tenir assise (jambes légèrement surélevées).
10. Lui donner à boire de l'eau.

☞ Si la personne est inconsciente :

11. Ne pas lui donner à boire.
12. La mettre en position de sécurité.
13. Ne pas la transporter.
14. Surveiller le pouls et la respiration.
15. Entreprendre les gestes de réanimation si arrêt cardiaque ou respiratoire.